

Relancer l'économie des arts en favorisant l'engagement des donateurs au moyen du *Fonds du Canada pour l'investissement en culture de Patrimoine canadien* – volet *Incitatifs aux fonds de dotation*

Mémoire présenté au Comité permanent des finances en prévision du budget de 2022

Présenté conjointement par :



Recommandation

Accroître le volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) de Patrimoine canadien de 6,5 millions de dollars par année, à compter de 2022, pour les bénéficiaires actuels en arts de la scène. Cela aurait pour effet de faire passer le budget annuel du programme de 19 millions de dollars à 25,5 millions de dollars.

Les récipiendaires en arts de la scène énumérés dans le présent mémoire appuient également la demande budgétaire du secteur des musées d'art de leur permettre d'être admissibles aux incitatifs aux fonds de dotation. Pour que les musées et les galeries participent au programme à un niveau comparable, et pour ne pas nuire à l'accès des bénéficiaires actuels, il faudra doubler l'affectation budgétaire à ce volet, ce qui portera le budget annuel total du FCIC à 54 millions de dollars. Veuillez consulter le mémoire prébudgétaire de l'Organisation des directeurs des musées d'art canadiens (ODMAC) pour connaître le contexte de leur secteur et de leur demande.

De plus, notre regroupement appuie également les mémoires prébudgétaires présentés par nos pairs, dont la Coalition canadienne des arts, demandant un soutien à la relance économique post-pandémique dans le secteur canadien des arts et de la culture.

Résumé

Le volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) de Patrimoine canadien a contribué au développement de fonds de dotation pour les arts pour 233 organismes, petits et grands. **Ce programme du gouvernement verse une contrepartie pouvant atteindre un dollar pour chaque don privé admissible recueilli pour tous les demandeurs admissibles.** Cela incite les organismes artistiques à établir et à maintenir de bonnes relations avec des donateurs privés et à gérer des plans financiers pour assurer la maturité organisationnelle, la diversification financière et la stabilité.

Depuis l'arrivée de la COVID-19, les fonds de dotation, qui sont souvent détenus dans des fonds affectés, ont été maintenus comme un atout pour les organismes artistiques partout au pays. **Les fonds publics et privés, combinés, contribueront à rebâtir l'économie et la résilience des arts canadiens grâce à une diversification financière à long terme.**

Nous continuons nos rencontres avec Patrimoine canadien pour explorer les données, les répercussions et l'administration du volet Incitatifs aux fonds de dotation, en particulier les répercussions connexes de la COVID-19. En décembre 2019, Patrimoine canadien a terminé son examen quinquennal régulier du FCIC. Il a été déterminé que le programme demeure pertinent, efficient et efficace dans l'atteinte de son objectif, qui est : « Aider les organismes artistiques et patrimoniaux à accroître et à diversifier leurs sources de revenus, encourager les investissements et les partenariats du secteur privé, améliorer leurs pratiques commerciales et les aider à être mieux enracinés et reconnus dans leurs collectivités. » **Le FCIC est l'un des trois programmes de Patrimoine canadien qui n'a pas obtenu d'augmentation budgétaire de la part du gouvernement après une évaluation ministérielle récente favorable.**

Avec la levée progressive des mesures sanitaires, le secteur des arts planifie soigneusement sa réouverture et sa reconstruction. Chaque organisme artistique a soigneusement réfléchi à la façon de maintenir des relations avec les nombreux intervenants, notamment le public et les donateurs, tout en assurant une solide continuité des activités tout au long de la période de pandémie de COVID-19. Le secteur des arts est reconnaissant des mesures d'aide économique liées à la COVID-19 que le gouvernement fédéral a prises jusqu'à maintenant, notamment la Subvention salariale d'urgence du Canada, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et les mesures d'aide propres au secteur offertes par l'entremise de Patrimoine canadien et par le Conseil des arts du Canada.

Si, à court terme, l'aide immédiate à la relance dans l'après-COVID-19 est toujours nécessaire dans le secteur pour le soutenir dans la planification et la reconstruction, un complément annuel au programme Incitatifs aux fonds de dotation constituera un complément à moyen terme pour stimuler la philanthropie et rebâtir la résilience de notre secteur.

La situation actuelle du volet Incitatifs aux fonds de dotation

Le volet Incitatifs aux fonds de dotation continue d'aider à approvisionner les fonds de dotation existants et à en créer de nouveaux. Depuis 2001, l'investissement fédéral cumulé de 250 millions de dollars a permis de recueillir 327 millions de dollars en dons du secteur privé, pour un total de 577 millions de dollars garantis en fonds de dotation d'organismes artistiques. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation a connu une croissance importante, avec 52 demandeurs depuis la dernière augmentation budgétaire en 2010, pour atteindre 123 demandeurs qui ont recueilli 28,6 millions de dollars en dons du secteur privé en 2017.

La valeur réelle de cette composante se traduit par le pourcentage de contrepartie accordé aux bénéficiaires. Elle favorise la diversification des fonds publics et privés et constitue une option attrayante pour les donateurs. Le pourcentage de contrepartie, à notre connaissance, est calculé par Patrimoine canadien à l'aide d'une formule qui comprend le nombre de demandeurs, le budget disponible et le montant demandé par chaque demandeur. Dans son évaluation du programme en 2019, Patrimoine canadien a reconnu que :

« Le succès du volet Incitatifs aux fonds de dotation du FCIC a conduit à une augmentation des demandes de financement en 2017-2018, ce qui s'est traduit par un ratio de contrepartie inférieur pour chaque bénéficiaire. Le ratio de financement de contrepartie inconnu a fait en sorte qu'il était difficile pour certains bénéficiaires d'attirer d'autres donateurs et de faire passer les fonds de dotation à un niveau autosuffisant. »

Le pourcentage de contrepartie fonctionne mieux lorsqu'un appariement de 100 % peut être accordé à chaque bénéficiaire, ce qui s'est produit environ 6 des 16 années d'existence de la composante. Un bon pourcentage de contrepartie a souvent suivi une augmentation du budget fédéral.

En 2017, le pourcentage de contrepartie a diminué considérablement pour s'établir à 66 %. Avant la pandémie, les donateurs remarquaient le déclin et posaient des questions à ce sujet, ce qui mettait en péril leur contribution en raison du rendement perçu de l'investissement. Les sentiments de sécurité et de confiance des donateurs sont essentiels pour que les organismes de toutes tailles attirent des fonds et, sans cette sécurité offerte par les fonds de contrepartie, il devient plus difficile de recueillir des fonds, de justifier l'effort de collecte de fonds et de poursuivre la collecte de fonds à long terme pour les fondations. La recommandation d'un montant de 6,5 millions de dollars est fondée sur les augmentations historiques du budget fédéral pour ce programme, ainsi que sur d'autres facteurs mathématiques pour stabiliser le pourcentage de contrepartie de son état actuel de 66 % à, souhaitons-le, 80 à 100 % par année.

Pendant la réouverture après la crise de la COVID-19, nous ne pouvons pas nous permettre un pourcentage de contrepartie faible. Autrement, nous risquons d'aliéner davantage notre base de donateurs et de miner les fondations financières qui nous permettront de rebâtir. Le marché de la philanthropie privée doit être fortement soutenu par des programmes publics d'incitatifs comme le FCIC.

Les organismes, les associations et les coalitions artistiques réclament depuis quelques années une augmentation du volet Incitatifs aux fonds de dotation, et l'augmentation budgétaire n'a pas encore été accordée. Dans la foulée de la pandémie, il est impératif que ce programme soit inclus dans le budget de 2022 afin d'encourager la reconstruction, la relance et la durabilité du secteur des arts jusqu'à la fin de la pandémie de COVID-19 et au-delà.

Impact du volet Incitatifs au fonds de dotation

Diversification des revenus

Il est possible de compter sur les revenus de dotation. Les décaissements annuels constituent une base solide pour les activités clés d'exploitation et de programmation des organismes artistiques et leur permettent de détenir des actifs importants afin de maintenir leurs activités à flot en période de crise, comme durant la pandémie de COVID-19. **Un budget de fonctionnement annuel d'organismes artistiques au Canada est habituellement composé d'un mélange de financement public, de revenus gagnés, de dons privés et de commandites. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation contribue de trois manières : il encourage les dons privés, il crée une contrepartie aux dons au moyen de fonds publics, et toutes les sommes versées au fonds de dotation continuent de croître.**

De nombreux organismes artistiques se fixent comme objectif que leur fonds de dotation soit trois fois plus important que leur budget de fonctionnement annuel. Pour 10 des organismes énumérés dans le présent mémoire, le programme a fourni un total combiné de 119,5 millions de dollars. Avec le soutien de ce programme incitatif plus les dons et les intérêts, la valeur totale de tous ces fonds de dotation combinés est d'environ 493 millions de dollars. Cela permet à chaque organisme, en moyenne, de remettre en circulation entre 1 et 4 millions de dollars par année. Pour certains organismes, ces décaissements annuels représentent plus que ce qu'ils reçoivent de toutes les sources de financement publiques combinées ou aident à couvrir des coûts qui ne sont peut-être pas adéquatement financés par d'autres sources de financement.

Dans la plus récente évaluation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture de Patrimoine canadien, 85 % des bénéficiaires interrogés ont indiqué que :

la participation au volet a accru l'autosuffisance et la stabilité de leur organisme. Environ les deux tiers des répondants ont indiqué que les incitatifs aux fonds de dotation du gouvernement fédéral ont augmenté la valeur des contributions des Canadiens et du secteur des entreprises. Quelques organismes ont fait remarquer que le fonds de dotation est devenu une source de revenus importante pour eux au fil du temps et que les incitatifs gouvernementaux sont un outil précieux lorsqu'il s'agit de recueillir des fonds auprès d'autres donateurs.

Les fonds de dotation constituent un mécanisme fonctionnel pour continuer d'investir dans la production, la présentation, l'innovation et l'emploi. Les sommes que les organismes artistiques reçoivent de leur fonds de dotation peuvent être mises à profit au fur et à mesure qu'ils adaptent leurs programmes, gardent leurs travailleurs à l'emploi et atteignent les communautés canadiennes pendant et après la pandémie.

Bien que le ratio dotation/fonctionnement du budget, les intérêts et les versements annuels, ainsi que la stabilité aient été ébranlés en raison de la COVID-19, les organismes artistiques sont convaincus que les fonds de dotation peuvent continuer d'être une source de revenus et un levier pour une solide relance économique.

Le nombre de bénéficiaires du volet Incitatifs aux fonds de dotation a plus que doublé depuis 2010.

Les fonctionnaires de Patrimoine canadien ont remarqué que de nombreux nouveaux bénéficiaires du programme demandent des conseils sur la façon de démarrer, de faire croître et de gérer un fonds de dotation. Les fonctionnaires du ministère ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'expertise nécessaire pour donner ces conseils.

Pour répondre à ce besoin, le secteur des arts a commencé à mettre sur pied un programme de mentorat et d'apprentissage axé sur les fonds de dotation. Ce projet a commencé au printemps 2021 et le lancement aura lieu à l'automne 2022. Le contenu du programme tiendra également compte de la dynamique liée à relance de l'après-COVID-19 et comprendra le suivi de la façon dont les organismes artistiques abordent les campagnes de dons pour leurs fonds de dotation, gèrent leurs fonds à l'interne tout au long de la crise et de ses étapes de rétablissement, et comment ils entretiennent des relations avec les donateurs.

Nous avons entrepris des activités de sensibilisation auprès de plusieurs bénéficiaires d'incitatifs aux fonds de dotation, petits, moyens et grands, et nous avons déterminé ce qu'ils souhaitent apprendre. Nombreux sont ceux qui sont enthousiasmés par la perspective de l'apprentissage entre pairs, en particulier lorsque le développement des compétences doit être acquis de manière efficace et efficiente pour se reconstruire financièrement après la pandémie.

Un avantage concurrentiel pour les dons philanthropiques au Canada

En plus des avantages financiers et économiques de ce programme, la création du volet Incitatifs aux fonds de dotation du gouvernement fédéral a mené à une culture de dons de dotation qui s'étend sur une génération. La diversification des revenus grâce aux dotations offre plus d'options aux donateurs, et la participation continue au **volet Incitatifs aux fonds de dotation a amélioré le développement et la rétention philanthropiques, ce qui prend encore davantage d'importance tout au long des étapes de la reprise.**

Certains donateurs trouvent de nouvelles façons novatrices d'utiliser le financement de contrepartie et demandent aux organismes de créer d'autres manières d'y parvenir.

La générosité des donateurs, jumelée à la générosité et au leadership du gouvernement, permet aux organismes artistiques de tout le Canada de recueillir des fonds et de se remettre sur pied financièrement d'une manière qui serait impossible sans le volet Incitatifs aux fonds de dotation.

Conclusion

Le volet Incitatifs aux fonds de dotation est un moyen particulièrement important pour aider le secteur canadien des arts et de la culture à se remettre financièrement de la COVID-19. Les organismes artistiques voudront inspirer confiance aux donateurs tout au long de la période de relance, et l'engouement à effectuer des dons est d'autant plus important lorsque les donateurs savent que le gouvernement versera une contribution équivalente et que l'effet de leur don sera multiplié.

Cela profite à la production culturelle et aux gens qui travaillent dans le domaine de la culture canadienne et qui interagissent avec elle, ce qui permet de garder les travailleurs culturels au travail et les citoyens engagés.

Le volet Incitatifs aux fonds de dotation du FCIC est apprécié par nous et nos donateurs pour son incidence démontrée, son héritage et sa simplicité. Il continuera d'être un programme important pour la réouverture du secteur des arts et la reprise après la COVID-19. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la possibilité de renforcer cet important programme.

Personnes-ressources

Au nom des organismes énumérés dans le présent mémoire :

Barry Hughson, directeur
Ballet national du Canada
470, Queens Quay West
Toronto (Ontario) M5V 3K4
Téléphone : 416-345-9686 x350
Courriel : bhughson@national.ballet.ca

Janice Price, présidente-directrice générale
Banff Centre for Arts and Creativity
107, promenade du Mont-Tunnel (B.P. 1020)
Banff (Alberta) T1L 1H5
Téléphone : 403-762-6139
Courriel : Janice_Price@banffcentre.ca